

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

DROIT DES ETRANGERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE :
SCIENCES JURIDIQUES

CODE : 713704U32D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 703
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

sur avis conforme du Conseil général

DROIT DES ETRANGERS

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'appréhender les dispositions juridiques les plus significatives relatives à la situation des personnes qui n'ont pas la nationalité belge ;
- ◆ de situer le champ possible de son intervention dans des situations relevant du droit des étrangers.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

à partir de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,

- ◆ identifier la ou les sources de droit applicable(s) en Belgique ;
- ◆ déterminer la juridiction compétente pour en connaître ;
- ◆ effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;
- ◆ trier, de sélectionner les informations juridiques pertinentes, et d'en donner une synthèse ;
- ◆ présenter un fonds documentaire juridique de base ;

face à des situations courantes issues de la vie professionnelle, fournies par le chargé de cours, dans le respect des règles orthographiques et syntaxiques, en utilisant un vocabulaire précis et nuancé, en respectant les principes de lisibilité rédactionnelle,

à l'aide d'ouvrages et de documents de référence,

- ◆ produire un résumé adapté au destinataire et un commentaire critique ;
- ◆ déterminer les outils et les méthodes de communication les plus appropriés aux situations et au public cible ;
- ◆ concevoir et de structurer une présentation orale adaptée au public cible ;

- ◆ justifier les choix opérés ;
- ◆ porter un regard réflexif sur sa propre manière de communiquer ;

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les personnes et la famille, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence ;

compte tenu de son niveau de formation, face à des situations juridiques standards concernant, les biens, les obligations et les contrats, par le recours aux règles de droit civil les régissant, en utilisant le vocabulaire adéquat et en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante ;
- ◆ prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- ◆ structurer et de justifier la démarche juridique mise en œuvre en regard des éléments théoriques et de la jurisprudence.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des UE suivantes : *Introduction au droit, Techniques de communication professionnelle appliquée aux métiers du droit, Droit civil (les personnes), Droit civil (les biens et obligations).*

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à au moins une situation issue de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques relevant des champs d'application du droit des étrangers, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ de construire une analyse de la situation à l'éclairage des sources législatives, jurisprudentielles et doctrinales ;
- ◆ de commenter les dispositions légales applicables en lien avec cette situation ;
- ◆ de proposer des pistes de solution.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- ◆ niveau de cohérence : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- ◆ niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;

- ◆ niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

face à des situations issues de la vie professionnelle mettant en jeu des problématiques relevant des champs d'application du droit des étrangers, en disposant de la documentation ad hoc,

- ◆ de distinguer la situation juridique des citoyens de l'Union européenne de celle des citoyens hors UE, notamment en matière d'accès au territoire, de circulation, de séjour, de résidence, d'établissement et d'éloignement ;
- ◆ de considérer quelques cas particuliers liés au statut des personnes étrangères (étudiant, chercheur, ...) ou à des circonstances exceptionnelles : maladie grave, victime de traite ou de trafic d'êtres humains, situations de guerre, ... ;
- ◆ de retracer les grandes lignes de la législation en matière de nationalité : acquisition, attribution, perte et recouvrement, apatridie ;
- ◆ de déterminer les étapes et les mécanismes de la procédure d'asile : le statut de réfugié, la protection subsidiaire, la protection temporaire, l'accueil des demandeurs d'asile, le droit à l'aide sociale, y compris pour les étrangers en séjour illégal, la situation particulière des mineurs non accompagnés (MENA), ainsi que les procédures de recours ;
- ◆ de circonscrire et expliquer les conditions du regroupement familial.

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Droit des étrangers	CT	B	30
7.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			36